

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--



Comité syndical du 11 janvier 2013

Délibération n°3-2013

Objet : BUDGET PRIMITIF 2013

Le vendredi onze janvier deux mille treize à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

Messieurs BAERT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, COISNE, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, ELEGEEST, FOUCART, GAUTHIER, JANSSENS, LEFÈBVRE, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER, DEHAIS, DESMAZIÈRES, PROCUREUR, FOUTRY et DUMORTIER

Suppléants votants :

Madame SARTIAUX, Messieurs GABRELLE, DUBUISSON, JEGOU, GRIMONPREZ, CAUCHE, PACAUX et VERDONCK

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 4 janvier 2013

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 18 janvier 2013

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Comme cela a été indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires (DOB) le 12 novembre 2012, le budget primitif doit prendre en compte le coût des travaux de suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002, ainsi que la décision prise par délibération n°15-2008 du 27 novembre 2008 sur l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Les recettes seront constituées par les contributions des membres du Syndicat mixte qui demeureront à leur niveau de 2012, soit 0,75 € par habitant. Le montant total des participations des membres s'élèvera à 905.811,75 € (neuf cent cinq mille huit cent onze euros et soixante-quinze cents).

À ces participations pourra s'ajouter la reprise de l'éventuel excédent de clôture de l'exercice 2012 après l'adoption du compte administratif 2012 en juin 2013.

Par ailleurs, une demande de subvention d'un montant de 45.000,00 € (quarante-cinq mille euros), au titre de la Dotation globale de décentralisation, est inscrite au budget 2013.

Le calcul de la participation des membres a été effectué sur la base des derniers chiffres de la population légale disponibles, c'est-à-dire ceux de 2010.

RECETTES

Article	Libellé	BP 2012 (€)	Proposition 2013 (€)
74	Dotations Subventions Participations	982.749,50	950.811,75
74718	État Dotation globale de décentralisation	80.000,00	45.000,00
74741	Participation des communes	1.916,25	1.975,50
74751	Participation des groupements des collectivités	900.833,25	903.836,25
	Total des Opérations réelles	982.749,50	950.811,75
002	Résultat de fonctionnement reporté	691.426,19	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1.674.175,69	950.811,75

DÉPENSES

Article	Libellé	BP 2012 (€)	Proposition 2013 (€)
011	Charges à caractère général	658.675,79	
6042	Achats de prestations de service	119.600,00	
6064	Fournitures Administratives		
6226	Honoraires	538.200,00	
6232	Fêtes et cérémonies		
6237	Publications	875,79	
022	Dépenses imprévues		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.499,90	5.411,75
6411	Rémunération du personnel	5.499,90	5.411,75
67	Charges exceptionnelles	1.010.000,00	945.400,00
6745	Subvention à un organisme privé	1.010.000,00	945.400,00
022	Dépenses imprévues		
	Total des Opérations Réelles	1.674.175,69	950.811,75
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1.674.175,69	950.811,75

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le Comité syndical est invité à :

- voter par nature, comme le permet l'article L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- voter par chapitre ;
- arrêter les dépenses et les recettes à la somme de 950.811,75 € (neuf cent cinquante mille huit cent onze euros et soixante-quinze cents).

Le budget primitif 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole,



René VANDIERENDONCK.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCOT DE LILLE METROPOLE**

POSTE COMPTABLE DE
TRESORERIE PRINCIPALE
DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2013

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...).
- (2) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.4	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.5	A1 - Vue d'ensemble – Sections		
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement – Chapitres		
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement – Chapitres		
p.8	B1 - Balance générale du budget – Dépenses		
p.9	B2 - Balance générale du budget – Recettes		
	III. Vote du budget		
p.10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses – Articles		
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes – Articles		
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.18	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	x	
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
p.20	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	B - Engagements hors bilan		
p.21	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
	C - Autres éléments d'informations		
p.22/23	C1 - Etat du personnel	X	
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.24	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

_5 _9 _0 _5 _3 _9 _8 _8 Syndicat Mixte du Scot de Lille Métropole	BUDGET PRIMITIF 2013
---	-------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Informations fiscales N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 taxes					

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.75	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.75	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,06	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) sans objet pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) : NEANT

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- ~~— avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;~~
- ~~— avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif 2009~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	950 811,75	950 811,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		950 811,75	950 811,75

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	NEANT	NEANT
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		NEANT	NEANT

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	950 811,75	950 811,75
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2012(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	658 675,79	0			
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 499,90	0	5 411,75	5 411,75	5 411,75
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		665 599,90	0	664 175,69	664 175,69	664 175,69
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 010 000,00		945 400,00	945 400,00	945 400,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 674 175,69		950 811,75	950 811,75	950 811,75
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 674 175,69		950 811,75	950 811,75	950 811,75

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	0
---	---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	950 811,75
--	---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2011(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	982 749,50	0	950 811,75	950 811,75	950 811,75
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		982 749,50	0	950 811,75	950 811,75	950 811,75
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		982 749,50	0	950 811,75	950 811,75	950 811,75

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
---	---	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	950 811,75
--	---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	NEANT
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB – Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					

Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	N	E	A	N	T

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks 6					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation 7					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés 10)					
138	Autres subv. d'invest. non transf					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip. et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					

021	Virement de la section de fonctionnement 5					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL	N	E	A	N	T

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)
--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 411,75		5411,75
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	945 400,00		945 400,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses de fonctionnement – Total		950 811,75		950 811,75

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	---	----------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	950 811,75
---	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges 5</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours 5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des com tes de tiers 5</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers 5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement –Total		0	0	0

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--	--

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0
---	---	----------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	950 811,75		950 811,75
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement – Total		950 811,75		950 811,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	950 811,75
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissements			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement – Total		0	0	0

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
-----------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	NEANT
---	--------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012 ...	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	658 675,79		
6042	Achats de prestation de service	119 600,00		
6064	Fournitures administratives			
61...				
6226	Honoraires	538 200,00		
6232	Fêtes et cérémonies			
6237	Publications	875,79		
637...				
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 499,90	5 411,75	5 411,75
621...				
631...				
633...				
6411	Rémunération du personnel	5 499,90	5 411,75	
...				
014	Atténuations de produits			
...	...			
65	Autres charges de gestion courante			
65...	...			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	...			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		664 175,60	5 411,75	5 411,75
(a) = (011+012+014+65+656)				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (2) cf. p. 4 IB – Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
66...	...			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE			
...	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
67	Charges exceptionnelles (c)			
6745	Subvention de fonctionnement	1 010 000,00	945 400,00	945 400,00
...				
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
68...	...			
...				
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 674 175,69	950 811,75	950 811,75

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>			
60...	...			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
...	...			
66...	...			
668	Indemnités de renégociation capitalisées			
...	...			
6743...	...			
68...	...			
6811	Dot. aux amort. des immob. incorporelles et corporelles ...			
6815	Dot. aux provisions pour risques et charges de fonct. (9)			
...	...			
713	...			
...	...			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0	0

043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (10)</i>			
...	...			
6015	Terrains à aménager			
6045	Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)			
605	Achats de matériel, équipements et travaux			
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement			
...	...			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 674 175,69	950 811,75	950 811,75
---	--------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0
---	-----------------------------------	---

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
---	--	---

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	950 811,75
---	--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) cf. p. 4 IB – Modalités de vote ;
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements			
6037	Variation des stocks de marchandises ...			
609...	...			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenues sur autres services extérieurs			
6419	Remb. sur rémunérations du personnel			
6459	Remb. sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6479	Remboursements sur autres charges sociales			
6489	Remb. au titre du fonds de compensation de cessation progressive d'activité			
...				
70	Produits des services, du domaine et ventes ...			
70...	...			
73	Impôts et taxes			
73...	...			
74	Dotations et participations	982 749,50	950 811,75	950 811,75
74718	Etat Dotation Globale de Décentralisation	80 000,00	45 000,00	
74741	Participation des communes	1 916,25	1 975,50	
74751	Participation des groupements des collectivités	900 833,25	903 836,25	
75	Autres produits de gestion courante			
75...	...			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		982 749,50	950 811,75	950 811,75
(a) = 70+73+74+75+013²				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
76...	...			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts – Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
...				
77	Produits exceptionnels (c)			
77...	...			
...				
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
78...	...			
...				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		982 749,50	950 811,75	950 811,75

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
6031	...			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
...	...			
713	...			
...	...			
721	Immobilisations incorporelles (travaux en régie)			
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)			
...	...			
77...	...(7)			
777	Quote-part des subv. d'invest. transférées au cl. résultat			
...	...			
78...	...			
7811	Reprises sur amort. des immo. incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonc. (8)			
...	...			
791	Transferts de charges de fonctionnement courant			
796	Charges financières			
797	Charges exceptionnelles			
...	...			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonc. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
...	...			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
...	...			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	982 749,50	950 811,75	950 811,75
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	950 811,75

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
...	...			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme			
...	...			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
20411	Etat			
...	...			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
2111	Terrains nus			
...	...			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
2211	Terrains nus			
...	...			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)			
2312	Terrains			
...	...			
	Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotations			
...	...			
13	Subventions d'investissement			
1311	Etat et établissements nationaux			
...	...			
16	Emprunts et dettes assimilées			
163	Emprunts obligataires			
...	...			
18	Compte de liaison : affectation à			
...	...			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
261	Titres de participation			
...	...			
27	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)			
...	...			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	0	0	0
45...1.	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	0	0	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
10...	...			
102291	Reprise sur FCTVA			
139	Subv. d'investissement reprises au c/résultat			
15...	Provisions pour risques et charges (6)			
...	...			
29...2	Provisions pour dépréciation des immobilisations (6)			
39...2	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (6)			
49...2	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (6)			
59...2	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (6)			
...	...			
	Charges transférées (7)			
21...	...			
22...	...			
23...	...			
31...	Matières premières (et fourniture)			
33...	En-cours de production de biens			
34...	En-cours de production de services			
35...	Stocks de produits			
4816	Frais d'émission des emprunts			
4817	Indemnités de renégociation de la dette			
...	...			
041	Opérations patrimoniales (8)			
16...	Emprunts et dettes assimilées			
20...	Immobilisations incorporelles			
21...	Immobilisations corporelles			
23...	Immobilisations en cours			
26...	Participations et créances rattachées à des participations			
27...	Autres immobilisations financières			
45...1	Opérations pour le compte de tiers			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0	0	0

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = RF 042 ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
...	...			
13	Subventions d'investissement			
1311	Etats et établissements nationaux			
...	...			
16	Emprunts et dettes assimilées			
163	Emprunts obligataires			
...	...			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme			
...	...			
204	Subventions d'équipement versées			
20411	Etat			
...	...			
21	Immobilisations corporelles			
2111	Terrains nus			
...	...			
22	Immobilisations reçues en affectation			
2211	Terrains nus			
...	...			
23	Immobilisations en cours			
2312	Terrains			
...	...			
Total des recettes d'équipement		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
...	...			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subventions d'investissement transférées			
18	Compte de liaison : affectation à			
...	...			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
261	Titres de participation			
...	...			
27	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)			
...	...			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Total des recettes financières		0	0	0
45...2.	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		0	0	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2012	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	0	0	0
...	...			
15...2	Provisions pour risques et charges (7)			
16...	Emprunts et dettes assimilées			
...	...			
...	...			
...	...			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...2	Provisions pour dépréciation des immobilisations (7)			
31...	Matières premières (et fourniture)			
33...	En-cours de production de biens			
34...	En-cours de production de services			
35...	Stocks de produits			
39...2	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs ex. (amortissements)			
49...2	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (7)			
59...2	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (7)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	0	0
<hr/>				
041	Opérations patrimoniales (8)	0	0	0
10...	Dotations, fonds divers et réserves			
16...	Emprunts et dettes assimilées			
20...	Immobilisations incorporelles			
21...	Immobilisations corporelles			
23...	Immobilisations en cours			
26...	Participations et créances rattachées à des participations			
27...	Autres immobilisations financières			
45...2	Opérations pour le compte de tiers			
...	...			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
<hr/>				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0	0	0

	+	
RESTES A REALISER N-1 (9)		0
<hr/>		
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0
<hr/>		
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 – Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R1 040 = DF 042* ;

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D1 041 = R1 041* .

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A 1

A1 – PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administra- tions (sauf 01)	TOTAL
-----	---------	-----------------------	---	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)		950 811,75	950 811,75
Dépenses de l'exercice		950 811,75	950 811,75
...	...		
...	...		
Restes à réaliser–reports			
RECETTES (3)		950 811,75	950 811,75
Recettes de l'exercice		950 811,75	950 811,75
...	...		
...	...		
Restes à réaliser–reports			
SOLDE		0	0

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		0	0
Dépenses de l'exercice		0	0
...	...		
Restes à réaliser–reports			
RECETTES (3)		0	0
Recettes de l'exercice		0	0
...	...		
Restes à réaliser–reports			
SOLDE			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS	A2.1
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.2
AUTRES DETTES	A2.3

A2.1 – DETTE SUR EMPRUNT – REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé Caisses de crédit agricole Caisse des Dépôts et Consignations Caisses d'Epargne/Crédit Foncier Dexia Crédit Local Société Générale BNP NATEXIS – Banques Populaires Crédit mutuel – CIC Organismes d'assurance ... (3)	N	E	A	N	T
Auprès des organismes de droit public ... (3)					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) ... (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM,...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations afférentes à l'emprunt » doivent être inscrites ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 ;

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
...					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A2.3 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location – ventes			
Dettes pour location – acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			
...			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A2.4

A2.4 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
...							
...							
...							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
...							
...							
...							
TOTAL							
TOTAL GENERAL		0	0	0		0	0

(1) répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles ;

(2) préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel ;

(3) emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat ;

(4) emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou changement du mode d'amortissement).

(5) indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisibles,

indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(6) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

**B1.6 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6745	Sub fonctionnement		A.D.U. LILLE	Association	945 400,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/2012

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Collaborateur de cabinet	A A			
FILIERE ADMINISTRATIVE ①				
Secrétaire Général	A	1	1	1
TECHNIQUE ②				
SOCIALE ③				
MEDICO-SOCIALE ④				
MEDICO-TECHNIQUE ⑤				
SPORTIVE ⑥				
CULTURELLE ⑦				
ANIMATION ⑧				
POLICE MUNICIPALE ⑨				
EMPLOIS NON CITES ⑩				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		1	1	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
N	A	ADM	821	T
TOTAL GENERAL				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*
 3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*
 3-3 : article 3, 4^{ème} alinéa : *emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants*
 38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*
 47 : article 47
 110 : article 110
 A : autres (préciser)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice...57.
 Nombre de membres présents...31
 Nombre de suffrages exprimés...31
 VOTES : Pour.....31
 Contre.....0
 Abstentions.....0

Date de convocation : 04/01/2013

Présenté par le Président
A Lille, le 11 janvier 2013

Délibéré par l'assemblée délibérante, le 11 janvier 2013
A Lille, le 11 janvier 2013

Les membres du Conseil Syndical

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A Lille, le .